

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BAZOGE

Délibération n°50/2015

Séance du Jeudi 16 juillet 2015

Date de la convocation : 9 juillet 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 28 JUIL. 2015

DRCL N° 20

L'an deux mil quinze, le seize juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ABREU, ALMAZAN ESPADA, BALLUAIS, DELLIERE, DESCHAMPS, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LENOIR, LEVRARD, MÉNAGER, MENU, MINISINI, POMMÉ, RAUX, ROUSSET, ROUSTEL, VÉQUAUD.

Absents : Jean-Yves ABILY, Sophie FOURMOND, Laurence FRAPPIER, Valérie VANNETZEL

Procuration de :

Stéphane FEAU à Christian BALIGAND,

Sylvie HERCÉ à Valérie LEGROS

Sandrine MAILLARD à François DESCHAMPS

Annie MÉDARD à Emmanuelle LE GAL-MESME

Secrétaire de séance : Anne MINISINI

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 123-13,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération municipale du 29 septembre 2014 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal n°1670/2015 du 19 mars 2015 mettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant les avis des services consultés annexés à la présente,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme ;

.../...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'apporter des adaptations au dossier de Plan Local d'Urbanisme suite aux remarques des Personnes Publiques Associées et au vu des conclusions du rapport du commissaire enquêteur, notamment :

- Une clarification de la destination des zones économiques entre celles relevant d'un intérêt majeur et celles relevant d'un intérêt local,
- Le basculement e deux zones 1AUZa en 2AUZa,
- La correction du zonage Nz, devenant Nd (dépôt) sur le secteur des 3 couleurs et le secteur Les Rouilles,
- L'ajout d'éléments de justification du nombre de STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée)
- L'augmentation de la densité moyenne minimale de 15 à 18 logements / ha,
- La mise à jour de l'estimation de population 2025,
- L'adaptation du périmètre des zones AUZ sur le secteur des Hogues,
- La correction d'une erreur de zonage au Chêne Rond,
- La modification de l'emplacement réservé n°1 pour un chemin,
- L'intégration de réponses aux critères « Loi Barnier » dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Chêne Rond,
- La correction d'erreurs de surfaces aux OAP et au rapport de présentation,
- La correction de l'emplacement réservé n°3 pour la LGV (Ligne à Grande Vitesse)
- Des compléments d'information divers et corrections mineures au règlement, aux OAP et au rapport de présentation,
- La mise à jour des plans de réseaux portés en annexe.

Décide d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le dossier du projet approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Date d'affichage : 17 juillet 2015.

Ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 28 JUIL. 2015

DRCL N° 20

Le Maire,
Christian BALIGAND.

